



Dijon, le 18 juillet 2014.

Le président

Monsieur François Hollande.
Monsieur Manuel Valls.
Madame Ségolène Neuville.
Mme Sylvia Pinel.

Monsieur le Président de la République,
Monsieur le Premier Ministre,
Mesdames les Ministres,

Nous avons le regret de devoir vous indiquer que selon les dernières données INSEE (juin 2014), le parc HLM de logements desservis par ascenseur, fort de 1.406.600 unités fin 2011 a progressé de 39.900 logements seulement depuis 2006. Cette évolution anémique (+ 2.8 %), déconcertante en elle même au vu de la demande d'accessibilité liée au vieillissement de la population dissimule une réalité plus alarmante encore : la régression de l'offre de logements 'accessibles'.

En effet, des quelque 36 600 communes de France métropolitaine, seules 3 549 ont disposé entre 2006 et 2011 de logements HLM desservis par ascenseur. Et si durant ces six années, 2 142 d'entre elles ont étoffé leur parc de 120 457 logements ainsi desservis, 1 375 autres en ont perdu 80 547.

Dès lors, sauf à contraindre les demandeurs d'accessibilité à migrer, les gains constatés dans certaines villes ne pouvant compenser les pertes relevées dans d'autres, **c'est bien une récession de l'offre qui est à constater.**

- 130 villes ont perdu plus de 200 logements desservis par ascenseur,
- 218 villes ont perdu plus de 100 logements desservis par ascenseur ,
- 311 villes ont perdu plus de 50 logements desservis par ascenseur,

Durant cette même période, la population des personnes de 75 ans et plus, potentiellement la plus demandeuse d'un habitat 'accessible' pour pallier tout ou partie de son éventuelle mais prévisible perte d'autonomie, a augmenté de 369.000 individus (+ 20.7%).

La synthèse de ces deux phénomènes est implacable : si le parc HLM disposait de 77 appartements desservis par ascenseur pour 100 personnes de 75 ans et plus en 2006, il n'en propose plus que 66 en 2011, actant un recul de l'offre de - 14.8 %. Dans les mêmes conditions, l'offre de logements accessibles du parc 'privé' régresse de - 9.2%.

Si la crise économique peut expliquer une baisse quantitative de la construction, elle ne saurait justifier de **mal construire pour construire plus.**

Or, ne pas anticiper les conséquences évidentes du vieillissement de la population en multipliant le nombre de logements desservis par ascenseur dans une Cité qui ne peut que se densifier en hauteur revient à **mal construire.**

Dès lors, cette situation ne peut trouver d'issue que par l'abaissement du seuil obligatoire d'installation d'un ascenseur, désespérément fixé à R+4, et en souhaitant vivement d'être enfin entendus,

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président de la République, Monsieur le Premier Ministre, Mesdames les Ministres, à l'expression de notre haute considération.

Vincent Assante et Christian François.
Président et Administrateur délégué à l'accessibilité.

ANPIHM, association fondée à Garches le 5 novembre 1952, reconnue d'utilité publique (décret du 27/07/1990)
Membre du Comité d'Entente des Associations Représentatives (grande cause nationale 2003)

www.anpihm.org

Siège social : Paris • Siège administratif : 17, square Charles Dullin 35200 Rennes - Tél. : 02 99 32 28 12 - Fax : 02 99 26 35 48